

BIENVENUE CHEZ
« LES AMIS DE WINNIE »



Coulon Emeline
Kesteman Carine

Mise à jour : 14 février 2018

Présentation du milieu d'accueil

Le co-accueil « Les amis de Winnie » ouvert le 16 mars 2018, s'est installé au sein d'une école maternelle et primaire : L'Institut Saint-Joseph à Saint-Ghislain.

Il sera accessible de 7h00 à 17h30 à tous, sans discrimination.

Le co-accueil dépend de l'IRSIA (Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil) et est agréé par l'ONE.

L'accueil des enfants de 0 à 3 ans est assuré par deux co-accueillantes ayant les titres requis pour s'occuper d'un maximum de 8 enfants par jour.

Pour le bien-être et l'épanouissement des enfants, le co-accueil dispose d'un espace aménagé selon leurs besoins :

- un espace de sommeil
- une aire de jeux : tapis, piscine à boules, tunnel, tables et chaises, etc.
- une aire de change
- des activités adaptées à l'âge de l'enfant : bricolages, lecture de contes, chants, etc...



Présentation des accueillantes

Emeline

Agée de 21 ans, je suis diplômée d'un titre d'Auxiliaire de l'enfance. J'avais déjà suivi une formation en Baby-Sitting à la Ligue des familles et je suis sur le terrain depuis ma plus tendre enfance puisque ma maman est accueillante depuis 34 ans.

Je suis passionnée par le métier et je me rendrai disponible au maximum pour le bien-être des enfants et la satisfaction des parents.

Carine

Je suis accueillante d'enfants conventionnée depuis bientôt quatre ans.

Lorsque le service m'a proposé d'intégrer un co-accueil au sein d'une école, j'ai beaucoup réfléchi avant de donner mon accord et j'ai décidé d'accepter cette offre afin de découvrir une façon différente de pratiquer mon métier.

J'ai donc fait la connaissance d'Emeline et nous avons beaucoup échangé sur notre façon de travailler ensemble et le contact s'est très vite établi.

Nous vous proposons un co-accueil de qualité, sans discrimination, où votre enfant pourra jouer, rêver, inventer et grandir dans une douce ambiance.

Ma motivation principale est la passion pour mon métier.

L'accueil/le départ de l'enfant



L'accueil du matin

Il s'agit d'un moment indispensable pour le bon déroulement de la journée de votre enfant.

C'est lors de votre arrivée que les échanges vont se faire, un accueil chaleureux et individuel est important.

Prendre le temps de dire bonjour, au revoir et de se renseigner sur l'humeur de l'enfant, s'il a bien dormi, s'il a déjà pris son petit déjeuner, si vous avez quelque chose en particulier à nous communiquer ...

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions, demandes, inquiétudes et répondre au maximum aux besoins de votre enfant (repas, sommeils, soin,...) en respectant son rythme de vie.

Cela permettra d'installer une relation de confiance entre nous et facilitera la séparation.

Et aussi que votre enfant se sente en sécurité.

Le départ

Quand l'heure du départ approche, nous prévenons l'enfant que sa maman ou son papa va arriver.

Nous encourageons les enfants à ranger les jeux pour développer leur autonomie, et leur apprendre le respect des règles.

Cela lui permettra aussi de faire la transition et de se préparer à l'arrivée de maman ou papa.

Nous demandons aux parents de nous avertir d'un éventuel retard.

A l'arrivée des parents nous prenons le temps d'échanger quelques mots, sur le déroulement de la journée, une éventuelle communication (maladie, température,...) etc...

Ensuite un petit bisou à l'enfant et nous nous souhaitons une bonne soirée...

Ce qui est fourni par les parents

Un sac identifié avec le nécessaire de l'enfant contenant : vêtements de rechange, un gant de toilette, un essuie-éponge, le carnet de l'ONE, un carnet de communication, une paire de pantoufles, et le cas échéant les médicaments avec la prescription médicale.

Le lait maternisé, les langes et les produits de soins spécifiques.

Ce qui est fourni par le milieu d'accueil

En plus d'un encadrement de qualité, sont fournis tous les repas : midi et collation, excepté le lait maternisé.

Description du milieu d'accueil

L'espace de soins

Le moment des soins est un moment privilégié, il se déroule dans le calme, en respectant l'intimité de l'enfant.

Les enfants sont changés régulièrement, dès que cela est nécessaire.

Il y a à disposition des casiers propres à chaque enfant, avec tout le nécessaire pour les soins (lingettes, gants de toilette, savon, langes,...); une liste du matériel nécessaire vous sera distribuée lors de la familiarisation.

Nous avons un escalier qui permet aux plus grands d'accéder au plan de change afin de développer leur autonomie.

L'espace d'activités des plus petits

Un parc est à leur disposition afin qu'ils puissent « s'isoler », il y aura divers jouets pour découvrir, expérimenter, s'épanouir ainsi que des tapis de psychomotricité.

Une animation adaptée à l'âge des enfants est proposée en matinée et en après -midi. L'ensemble des activités proposées vous sera communiqué.

L'espace d'activité des plus grands

Nous aménageons différents coins jeux qui varieront selon les rythmes, l'évolution et le l'intérêt de l'enfant.

Tous les jouets sont à la disposition de tous, sans discrimination (filles/garçons).

Cet espace est également l'espace où les enfants peuvent le plus bouger, jouer, courir, sauter...bref, expérimenter.

A divers moments de la journée, les plus grands peuvent changer de local et profiter d'une classe libre (juste en face) mise à disposition. Nous avons la possibilité d'y faire des activités, pâtes à sel, dessin, peintures... le matin ou l'après-midi.

L'espace repas

Le repas est un moment important, c'est un moment d'échange et de convivialité avec l'enfant et pour l'enfant.

Les enfants de 0 à +/- 4 mois : se nourrissant essentiellement de lait maternel ou de lait en poudre, les biberons sont donnés dans les bras pour installer une relation de confiance et créer les liens entre l'enfant et l'accueillante.

L'allaitement

Les mamans qui allaitent sont les bienvenues dans le milieu d'accueil, elles peuvent aussi tirer leur lait et l'apporter. Dans ce cas, il faudra veiller à bien respecter les conditions de conservation suivantes :

- à température ambiante (19 à 22°), pendant 4 à 6 heures (max 8 heures) ;
- à 15°, pendant 24 heures ;
- au réfrigérateur (0 à 4°), jusqu'à 8 jours ;
- dans le compartiment pour surgelés d'un réfrigérateur, pendant deux semaines ;
- dans le compartiment 3 étoiles d'un combiné réfrigérateur-congélateur, pendant trois à quatre mois ;
- dans un congélateur séparé (-18°), pendant plus de six mois.

(Attention, ces durées ne sont pas cumulables : on ne peut, par exemple, pas laisser du lait 10 heures à température ambiante, puis trois jours au réfrigérateur et ensuite le congeler pour six mois).

Le lait en poudre

Les parents apportent les biberons et la poudre dans des dosettes ou une nouvelle boîte non ouverte. L'eau est fournie par le milieu d'accueil, cependant, si les parents désirent apporter leur eau, ils le peuvent. Il est préférable, si l'horaire des parents le permet, que l'enfant prenne son premier biberon à domicile afin de permettre à ce dernier de profiter d'un moment privilégié avec ses parents avant la séparation.

Les repas sont préparés au milieu d'accueil, en aucun cas ils ne sont transportés. Les produits sont frais et de saison, parfois surgelés. Nous veillons à respecter le rythme de chaque enfant, les intolérances, allergies, et également les convictions religieuses. Les parents nous informent, et le cas échéant, nous fournissent un document du médecin. Les repas sont variés et diététiques.

Les petits prennent leur repas dans les bras ou dans le relax. Lorsqu'ils commencent à vouloir prendre la cuillère, les repas sont donnés dans la chaise haute ou à table avec des chaises à leur hauteur.

Les horaires

Les repas sont donnés en respectant le rythme de chaque enfant.

Cependant, à titre indicatif, voici les plages horaires théoriques habituelles :

7h30 à 9h : Prise du petit déjeuner (biberon de lait, tartine, fruit,...).

10h : Distribution de la soupe ou prise de biberon.

11h à 13h : Prise du repas

15h à 16h : Prise du goûter

Les repas sont préparés dans un local qui se trouve juste en face de l'espace d'accueil. Nous les préparerons 30 minutes avant l'arrivée des enfants.

Les menus sont établis par semaine et affichés au sein de la pièce de vie.

L'espace sommeil

Le moment de la sieste est essentiel au bon déroulement de la journée, car il permet à votre enfant de recharger ses batteries.

Nous veillons à respecter le rythme de chacun. Nous sommes attentives aux rituels pour un endormissement serein (doudou, tétine, musique, veilleuse,...). Avant la sieste nous installons un rituel : les enfants sur les tapis, nous chantons ou nous racontons une histoire afin de les apaiser et de les calmer avant la sieste.

Dans l'espace chambre, les lits seront prêts avant l'arrivée des enfants.

Les draps seront changés une fois par semaine selon le rituel d'hygiène et plus si besoin (maladie ou accident + désinfection).

L'espace extérieur

Dès que possible, nous prenons l'air dans la pelouse aménagée en face de notre pièce de vie, ou nous nous promenons à proximité.

Journée type

A noter que les heures sont renseignées à titre purement indicatif.

Les changes, siestes, repas, ... sont toujours fonction du rythme particulier de chaque enfant

7h : Préparation des repas

7h30: Ouverture du milieu d'accueil

7h30 à 9h00 : Accueil des enfants, prise du petit-déjeuner, activités libres pour les enfants déjà présents

9h30 : Mise au lit des enfants qui ont besoin d'une sieste le matin et change des enfants arrivés tôt

10h : Collation

10h30 : Change des petits réveillés de la sieste et de tous les enfants qui n'ont pas encore été changés ou proposition du petit pot pour certains....

10h45 à 11h: Activité en fonction de l'âge des enfants, lecture d'un livre, chanter des chansons, parcours de psychomotricité...

11h15 : Préparation des repas, lavage des mains des plus grands, change du reste des enfants réveillés

11h30 : Prise du repas

13h : Mise au lit des enfants qui ne font qu'une seule sieste

13h30 : Change des enfants présents

14h : Mise au lit pour les enfants qui font deux siestes et réveil des premiers enfants, activité libre

14h30 : Activité en fonction de l'âge des enfants, lecture d'un livre, chanter des chansons, parcours de psychomotricité...

15h : Réveil des premiers enfants et préparation pour le goûter

15h30 : Prise du goûter

16h30 : Change de tous les enfants. Premier départ des enfants, activité libre.

17h à 17h30 : Départ des autres enfants et fermeture du milieu d'accueil et nettoyage du milieu d'accueil.

Sécurité

Art.10. Dans les espaces accessibles aux enfants, les fenêtres s'ouvrent et se ferment de façon sécurisée.

Art.12. § 1er. Dans les espaces accessibles aux enfants, les parois, les sols, et les équipements ne présentent pas de bords, coins ou extrémités saillants ou sont équipés de dispositifs permettant de les sécuriser. §2. Les équipements disposant de barreaux : 1° Présent un espacement, maximal de 6,5 cm entre deux barreaux ; 2° Ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales. §3. Les équipements au sein des espaces accessibles aux enfants répondent aux normes de sécurité en vigueur. Les équipements et leur utilisation sont adaptés à l'âge et au nombre des utilisateurs. La disposition initiale des équipements ne peut être modifiée. Si le milieu d'accueil modifie la structure initiale des équipements, il s'assure que la modification ne présente aucun danger pour les enfants.

Art.13. Dans les espaces accessibles aux enfants, les prises de courant, les interrupteurs ainsi que tous les appareils et installations électriques pouvant présenter un danger sont installés hors d'atteinte des enfants ou équipés d'un système de sécurité adéquat.

Art.14. Les produits chimiques à usage domestique, les produits inflammables et les objets potentiellement dangereux sont placés dans des espaces de rangement spécifiques, sécurisés et hors de portée des enfants.

Art.15. Lorsque le milieu d'accueil dispose d'un espace activités extérieures, celui-ci est clos de façon sécurisée ; est situé, de préférence, en continuité avec l'espace d'activités intérieures et son accès est sécurisé.

Art.16. Les pièces d'eau, piscines et pataugeoires, font l'objet de moyen de protections adéquates les rendant inaccessibles aux enfants. Par dérogation à l'alinéa 1er , les activités en piscine ou pataugeoires adaptées, peuvent être organisées dans le respect strict des normes de sécurité, d'utilisation, d'hygiène, et d'entretien de ces équipements ainsi qu'en veillant à la présence constante aux abords de personnes en nombre suffisant et à même d'intervenir sans délai en cas de nécessité.

Art.17. (...) Les accueillant(e)s d'enfants autorisé(e)s après l'entrée en vigueur de l'arrêté d'approbation des présentes modalités fournissent à l'Office la preuve de la demande d'un rapport du service incendie compétent, attestant de sa conformité aux normes de sécurité en la matière, dans les cinq ans à compter de leur autorisation. L'aménagement des différents espaces composant le milieu d'accueil doit permettre une évacuation facile en cas d'incendie.

Art.18. Le milieu d'accueil crée et aménage les différents espaces fréquentés par les enfants en vue de garantir une sécurité maximale des enfants. A cette fin, le milieu

d'accueil est attentif à identifier tout risque potentiel et prend les mesures adéquates pour créer un environnement à risques corporels réduits.

Art.19. Le chauffage se fait à l'aide de radiateurs ou d'éléments de chauffage. Aucun système de chauffage à radiation directe n'est autorisé. Les radiateurs ou éléments de chauffage placés dans les espaces destinés aux enfants sont efficacement protégés. Le milieu d'accueil veille à prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incidents liés à l'usage normal des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude. A cette fin, le milieu d'accueil veille notamment à l'entretien régulier de ces systèmes, en ce compris les conduits d'évacuation des fumées.

Art.20. Le milieu d'accueil veille à ce que : 1° le circuit de distribution d'eau et, en particulier, de l'eau chaude sont conçus de façon à prévenir la contamination de l'eau au cours de l'exploitation ; 2° Les appareils sanitaires alimentés par de l'eau chaude sont équipés ou alimentés de manière à éviter tout risque de brûlure.

Art.21. L'utilisation de produits nocifs tels que pesticides, insecticides, herbicides, est interdit en présence des enfants et doit se faire à éviter tout risque pour la santé.

Art.22. Les escaliers sont sécurisés à cette fin : 1° les escaliers comportent des contremarches ou à défaut un système permettant de garantir la sécurité des enfants à ce niveau. 2° l'accès aux escaliers est protégé par des barrières répondant aux normes de sécurité ; (...)

Art.24. Le milieu d'accueil veille à la protection efficace, notamment des fenêtres, baies vitrées et vérandas, contre les rayonnements du soleil.

Art.25. L'éclairage dans les espaces fréquentés par les enfants doit comporter un éclairage naturel direct ou indirecte suffisant et adapté à la destination de chacun de ces espaces.

Art.26. Le milieu d'accueil dispose d'un système d'aération adéquat afin d'assurer une aération efficace et régulière des espaces destinés aux enfants, en toute sécurité.

Art.27. Dans des circonstances atmosphériques normales, le milieu d'accueil veille à maintenir les températures suivantes : 18°C dans les espaces de sommeil-repos ; 20-22°C dans les autres espaces.

Art.28. Les matériaux utilisés lors de la construction, la transformation ou l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs du milieu d'accueil, en ce compris les matériaux de revêtement des éléments architecturaux et l'état de ceux-ci ne peuvent porter atteinte à la santé des enfants.

Hygiène

Art.29. Dans les espaces fréquentés par les enfants, il ne peut être fait usage de tapis plain, ainsi que de tout tapis à caractère ornemental comme revêtement de sol.

Art.30. Les bacs à sable sont implantés et protégés de manière à ne pas être contaminés par les eaux de ruissellement ou par tout autre élément extérieur nuisible. Les bacs à sable sont fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Le sable est changé ou régénéré au minimum une fois par an.

Art.31. Le milieu d'accueil est attentif à la nécessité d'éliminer le risque de contamination par les pollutions intérieures ou pour diminuer celle-ci à un seuil acceptable, selon les normes en vigueur.

Art.32. Pendant les périodes d'ouverture, les locaux du milieu d'accueil sont nettoyés quotidiennement. Le traitement des sols et des surfaces est adapté aux types de sols et de surfaces, et est compatible avec l'activité du milieu d'accueil. Il est fait un usage rationnel des produits d'entretien et des désinfectants en respectant leurs protocoles d'utilisation.

Art.33. Les déchets émanant du milieu d'accueil sont quotidiennement évacués et entreposés dans un espace spécifiquement destiné à cet effet, situé de préférence à l'extérieur.

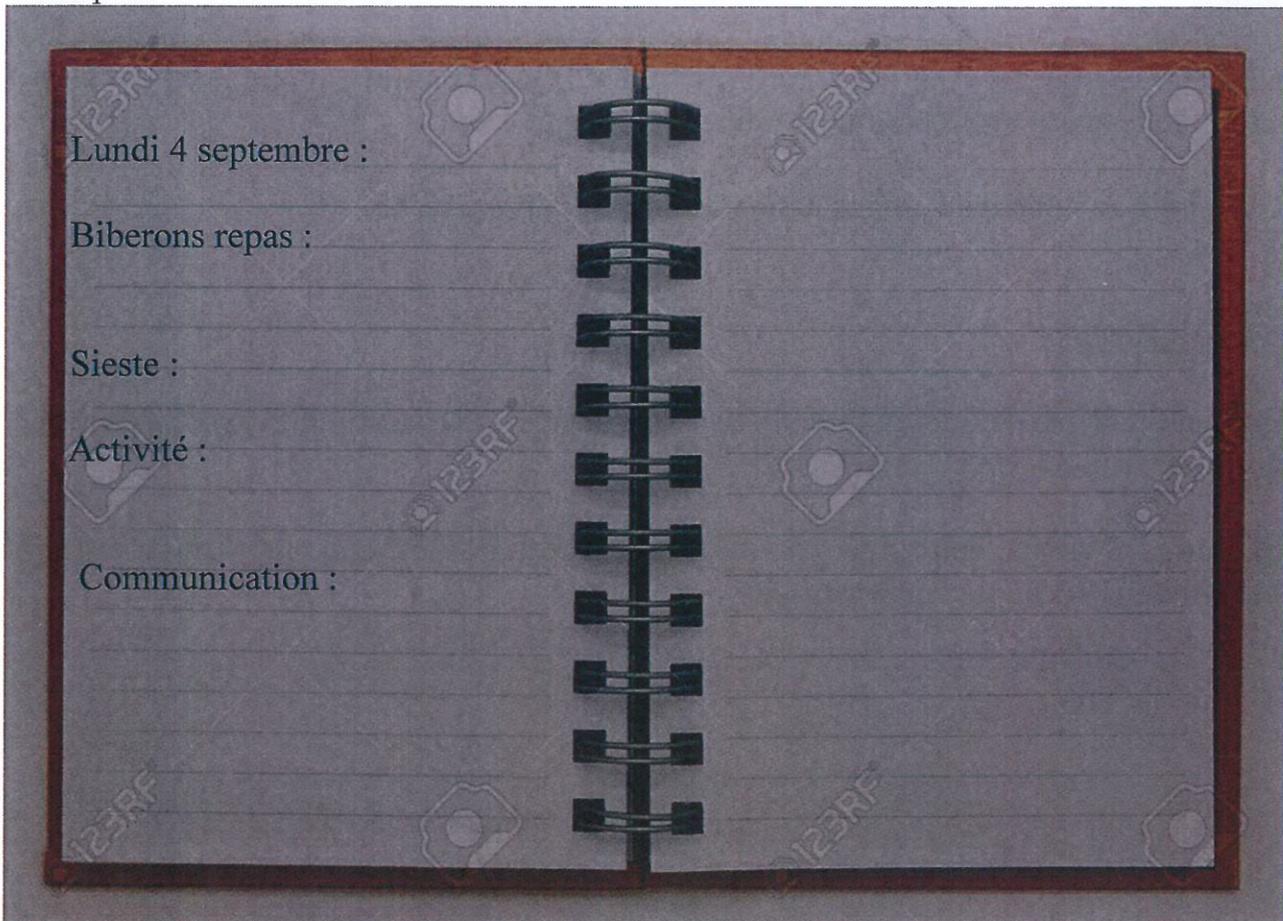
Art.34. Le nombre de lits correspond au moins au nombre maximum d'enfants pouvant être présents simultanément. L'adoption de mesures permettant une individualisation du lit est recommandée. Le milieu d'accueil assure le nettoyage régulier de la literie.

Communication

Afin d'assurer une bonne communication entre les accueillantes et les parents, un petit cahier de communication est demandé aux parents.

Cela permet de communiquer aux parents les heures ainsi que les des repas, les horaires des siestes, les activités de la journée, les communications (jours de congé, les températures de l'enfant s'il en a, s'il a eu des selles liquides), le matériel manquant (tel que langes, liniments, lingettes,...), sans oublier les petites particularités sur les « progrès » de votre enfant ...

Exemple :



En plus de ce cahier, nous vous demandons de nous fournir une photo de chaque personne autorisée à venir reprendre ou déposer votre enfant, afin de s'assurer de la sécurité pour chacun.

Gestion du temps

Les repas

Nous avons convenu de faire les cours 1 fois par semaine.
Des légumes frais ou surgelés, féculents et protéines (vvpo).

Le nettoyage

Le milieu d'accueil sera entretenu tous les jours soit pendant la sieste, soit en fin de journée.

Un nettoyage profond aura lieu tous les vendredi soir pour pouvoir permettre au local une bonne aération des produits durant le week-end.

La vaisselle se fait dans un local à proximité de la pièce de vie.

Congés annuels

En vue des congés de fermeture de l'établissement qui nous accueille, nous prendrons nos congés annuels du 15 juillet au 15 août.

Si, en cours d'année, nous prévoyions d'autres périodes/jours de congé, nous vous en informerons dans un délai raisonnable.